



MODIFICATION N°4 DU PLU :

COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE :

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

1) Le dossier de la Modification n°4 du PLU proprement dit, qui comprend les pièces suivantes :

Pièce 1 – Rapport de présentation

Pièce 4 – Règlement

Pièce 5 - Documents graphiques du règlement

- 5.1. Plan de zonage général (1/10000^{ème})
- 5.2a. Plan de zonage nord (1/2500^{ème})
- 5.2b. Plan de zonage sud (1/2500^{ème})

2) La Notice de présentation à l'usage du public

3) Le dossier de saisine de la MRAE et l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale

4) La Mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative

5) Les avis émis par les PPA (Personnes Publiques Associées)

6) Les Actes administratifs de la procédure